

PROPOS RÉVISÉS SUR L'ÉVALUATION DES OEUVRES D'ART

Jean Canonne 1921 - 2014



Professeur au Département de stratégie des affaires de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal et avocat honoraire du barreau de Lille (France), Jean Canonne est cofondateur de l'Ordre des évaluateurs agrés du Québec. Spécialiste en évaluation d'immeubles et d'œuvres d'art, il agit comme témoin-expert devant les cours et tribunaux. Ses intérêts actuels de recherche portent sur la théorie et l'histoire de la valeur et la propriété ainsi que sur les systèmes modernes d'évaluation. Ses publications - plus de 85 - traitent aussi de fiscalité et d'éducation supérieure.

VI) Arts exotiques

Le principe paritaire de l'évaluation

La tendance à l'égalisation des utilités marginales, susceptibles de procurer le maximum de satisfaction moyennant le minimum de moyens disponibles (désir contre pouvoir d'achat) est ordinairement étudiée sous le nom de loi de substitution qui, avec la loi de l'offre et de la demande, constitue l'oméga et l'alpka de l'art de l'évaluation.

En vertu de la loi de substitution, le prix d'acquisition, ou valeur d'échange transigée, d'un bien remplaçable, sans délais anormaux, par un autre de la même utilité et également désirable, tend à être fixé par le prix de ce substitut; un acheteur n'est, en effet, jamais justifié de payer plus pour une chose qu'il ne lui en coûterait pour en acquérir une autre, similaire et mêmeent souhaitée.

Pour commencer, l'évaluateur recherchera donc trace de ces œuvres d'art qui seraient les substituats acceptables au sujet sous examen ¹⁵ et à quel prix elles furent effectivement vendues le plus récemment possible sur un des marchés admissibles de l'art. Ces substituats doivent être suffisamment similaires au sujet (matière ou média, support, taille et superficie) et également désirables (manière, sujet, âge).

Les comparables

Les substituats, l'évaluateur dans son jargon professionnel les qualifie de «comparables». Les comparables peuvent être :

- un double¹⁶ (même date, même artiste, même oeuvre);

-un jumeau ou réplique du sujet (même artiste, sujet, âge, taille, matière et support);

-un compagnon de sujet (même artiste, âge, taille, matière et support, sujet analogue);

-un analogue (même artiste, taille et matière);

-un contemporain (même artiste, âge et matière);

-un consubstantiel (même artiste et matière);

-toute autre oeuvre de l'artiste;

-dans l'ordre, les «attribués à», «atelier de», «école de», «dans la manière de» peuvent servir de repères, fragiles, dans la mesure où il est possible d'établir, dans un temps pas trop lointain, des rapports de prix entre l'oeuvre étudiée et ses ersatz.

L'évaluateur note toutes les caractéristiques des comparables : artiste, matière, taille, sujet, âge, qualité, ainsi que la date, le prix et le lieu de vente.

La compilation de telles données, artiste par artiste, forme par forme, origine par origine, est longue et coûteuse. Elle est pourtant la base indispensable à toute évaluation d'oeuvre d'art, graphique ou sculpturale. Pour les meubles ou autres pièces de collection, l'école remplace l'auteur, souvent anonyme.

Que l'on y songe! Le dictionnaire Bénézit des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs en publie la biographie d'environ 150 000 (13)¹⁷ (14). De par le monde, il se vend, bon an, mal an, en encans publics sérieux, plus de 200 000 oeuvres plastiques(1)¹⁸ -¹⁹ au cours de 2 200 ventes publiques.

La préparation de l'évaluation

En possession de ces données, l'évaluateur muni de ses outils de travail (galon, loupes, appareil photographique, lumière à quartz pour photographie rasante, et pour les tableaux anciens, le carbone 14) remplit un feuillet signalétique d'examen du sujet après l'avoir photographié si demandé, un tirage pour le propriétaire, un autre pour les archives du bureau pour éventuelle identification future.

15. Bien qu'en art, il n'existe pas de substituats parfaits puisque chaque pièce est un original et que même chaque estampe d'une série de la même oeuvre est elle même un original.
16. Les copies non désignées comme telles sont des faux. Les "attribués à" en sont aussi techniquement, s'ils ne sont pas de l'artiste attributaire.
17. 139 fshes; 112 fsons, 92 David, 9 Diez, mais un seul Rembrandt.
18. 30 000 aux États Unis.
19. 8 000 listés au Canada (20).

La première fiche signalétique reproduite décrit un meuble ancien, la seconde une toile de Stanley Gosgrove.

Ire fiche

Date d'évaluation :	8 juillet 19...
Date d'inspection :	22 juin 19...
École :	Portugaise
Nature de l'oeuvre :	Table plate
Auteur :	Anonyme
Matière :	Noyer clair
Taille :	L: 148 cm; l: 75 cm; H: 75 cm
Date :	Début XVIIIe siècle
Authentications :	Cf. Commentaires
ÉVALIATION :	FONCTION : valeur assurable

§ :X

Détails de la description : Table plate en noyer clair à bordure chanfreinée et chevillée. Pieds à colonne torse. Enjambement en fer forgé. Le plateau a été conforté et les vis et viroles remplacés.

2e fiche :

Date d'évaluation :	4 novembre 19...
Date d'inspection :	2 novembre 19...
École :	Canadienne contemporaine
Nature de l'oeuvre :	Huile
Peintre :	COSGROVE, Stanley (1911-)
Sujet :	Portrait de jeune femme
Support :	Toile
Taille :	H: 51 cm - L: 38 cm = 1,95 cm2; D: 64 cm
Date :	Circa ²⁰ 1955
Authentications :	recto Signature : Cosgrove (peinture) verso en bas à droite nul
ÉVALIATION :	FONCTION : valeur vérale

Les objets d'art se divisent en :

COMMENTAIRE : Pièce très caractéristique de cet artiste.

Les faux

Si l'évaluateur doute de l'authenticité de l'oeuvre, son premier indice sera l'historique de la pièce analysée, un «pedigree» soigneusement scruté qui tentera de remonter jusqu'à l'origine - l'atelier du créateur.

Le second sera l'examen de tous les ajouts suspects : signature apocryphe, camouflage, maquillage, etc., au besoin de la pièce entière, et la lampe à quartz ou au carbone 14.

Le troisième sera le recours à d'autres connaisseurs qui ont la fréquentation, quasi quotidienne, de l'oeuvre de l'artiste.

Enfin, la consultation à l'étranger sera plus que salutaire pour les artistes peu connus au pays.

L'histoire est remplie (15) de récits de faussaires de génie qui ont, parfois de leur prison, mystifié les plus grandes sommités. Mais, de la même façon qu'on ne salue point les trains qui ne déraillent pas et les avions qui atterrissent à l'heure, le nombre d'interventions heureuses qui ont empêché un achat malheureux ne se compte, ni, ne se raconte.

Le processus d'évaluation

L'évaluateur pointe les ressemblances et dissimblances d'entre le sujet étudié et les substituats retenus comme les plus comparables et procède aux ajustements de prix nécessaires. Certains tiennent aux biens comparables eux-mêmes (taille, âge, matière, sujet, qualité), d'autres aux circonstances, au lieu et à la date de leur vente.

Il parvient ainsi à une série de prix ajustant, du plus proche, les comparables au sujet, c'est-à-dire calculant le prix auquel ces comparables se seraient vendus à la date de l'évaluation s'ils avaient été semblables au sujet.

Il retient, enfin, par sélection des dominantes, de la ou des médianes, des moindres ajustements ou, parfois, de la quasi identique, le montant auquel, selon la plus grande probabilité apportée par l'examen et l'ajustement des prix des comparables, le bien sujet aurait trouvé acheteur, à la date de l'évaluation.

Pour les artistes dont le marché est très abondant et la qualité des oeuvres relativement cohérente (ex. : René Richard, 1895-1982) l'usage des statistiques permet d'effectuer des évaluations fiables où la variance de certains paramètres, taille, sujet, qualité, date et lieu de vente, est préétablie.

Ces techniques sont encore utiles quand l'évaluation se projette en prévision dans le temps (16).

Les honoraires d'évaluation : tarifs et taux

Au temps anciens où le sens du respect des obligations personnelles et morales n'était pas altéré au profit des droits préférentiellement collectifs et de la poursuite effrénée du profit maximal, la fixation des honoraires et leur règlement s'opérait d'individu à individu sur la base de la confiance.

De nos jours, un tarif avise d'avance le client de son obligation financière à l'égard du professionnel recruté.

Le tarif est une table des taux de rétribution du professionnel. Le taux peut être :

Jhoraire
forfaitaire (ou à l'acte)
à pourcentage

Exemples de tarif

Oeuvres canadiennes

Unité : 25 \$ plus 1 1/2 % de la valeur certifiée (3/4 % au delà de 50 000 \$)

Ensemble : 50 \$ plus 1 1/2 % de la valeur certifiée (3/4 % au delà de 50 000 \$)

Oeuvres étrangères

Unité : 50 \$ plus 1 1/2 % de la valeur certifiée (3/4 % au delà de 50 000 \$)

Ensemble : 100 \$ plus 1 1/2 % de la valeur certifiée (3/4 % au delà de 50 000 \$)

Avec plancher :

-au bureau : 50 \$
-à domicile : 75 \$
-frais de déplacement et subsistance en sus s'il y a lieu.

Conclusion

Aujourd'hui, plus un prêteur sérieux ne se risquerait à consentir une hypothèque sans l'opinion écrite d'un évaluateur agréé. Il est devenu aussi indispensable à l'homme d'affaires avisé que son avocat ou son comptable.

A l'inverse, il n'est que trop malheureux de constater que, en matière d'art, des innocents se font «organiser» par des intermédiaires sans scrupules. Ces victimes, mal formés ou mal informés, sont dégoûtés, parfois à tout jamais, du monde dangereux de l'esthétique.

D'où un simple conseil : n'achetez que le Guide Vallée sous le bras ou, en cas de doute, consultez un expert.

Il n'existe aucune raison pour que le plaisir d'admirer chez soi une pièce que l'on aime soit payé plus que ce qu'il ne vaut. Le commerce de l'art ne s'en portera que mieux.

Jean Canonne
Évaluateur agréé
Professeur d'évaluation
Département des Sciences administratives
École des Sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal

Montréal, le 16 janvier 1993

= BIBLIOGRAPHIE =

(1)MAYER, Enrique - Annuaire international des ventes, Lausanne, Sylvio Acatos, Édition annuelle.

(2)PAUVERT, Jean-Jacques - Anthologie des dessins érotiques, Paris, Michel de l'Ormerie, 1983.

(3)CANONNE, Jean - On Prehistorical Origins of Ownership, Scotsdale International, Real Estate Journal, vol. 7, automn 1984, et vol. 10, spring 1986.

(4)CANONNE, Jean - La valeur, fondement universel de la propriété. Paris, Institut Économique de Paris, 1985.

(5)LAFFARGUE, Paul - Le droit à la paresse (1848), rééd. Paris, Maspéro, 1970.

(6)CANONNE, Jean - Évaluation foncière fondamentale : notes de cours ADM 4981, Montréal, Science et Culture, 1982.

(7)CANONNE, Jean - Les transactions sur le marché, Québec, Le Collectionneur, vol. I, no 3, 1978.

(8)CANONNE, Jean - Les transactions sur le marché, Québec, Le Collectionneur, vol. II, no 8, 1980.

(9)ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC - Loi instituant la Corporation des Évaluateurs agréés du Québec, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1969.

(10)ROMAND, Didier - Marché de l'Art : soustraction de l'État, Paris Valeurs actuelles, no 2408, 1983.

(11)CANONNE, Jean - L'évaluation des oeuvres d'art - Les fonctions de la valeur in VALLÉE, Félix - Le Guide Vallée de la peinture canadienne et québécoise, Québec, Publications Charles-Huot, 1983.

(12)PASCAL, Doris et COMITÉ D'ÉTUDE DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES GALERIES D'ART DU CANADA (d'après) - L'estampe : définitions et suggestions, Québec, Le Collectionneur, vol. IV, no 13, 1982.

(13)BENEZIT, E. - Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs, Paris, Librairie Gründ, 1911, 1923, 1948, 1955, 1976 (10 volumes).

(14)CANONNE, Jean - L'évaluation des oeuvres d'art, Québec, Le Collectionneur, vol. II, no 5, 1979.

(15)ISNARD, Guy - Vrai ou faux?, Paris, Robert Laffont, 1974.

(16)CANONNE, Jean - A la trace de René Richard, Québec, Le Collectionneur, vol. I, no 1, 1978.

(17)CANONNE, Jean - A.B.C. théorique de la valeur économique foncière. Montréal, Librairie Guérin, 1991.

(18)N... - Le petit Larousse Illustré. Paris, Larousse, 1993.

(19)N... - L'annuaire des cotes. International, Paris, Adec. Production, 1992.

(20)WESTBRIDGE, Anthony R. (Ed.) - Canadian Art Sales Index. Vancouver, Westbridge Publications, Édition annuelle.